

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DETEC
Mme Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Mail : rolf.gurtner@bafu.admin.ch

Berne, le 19 août 2013

Révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte) ». Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons part de notre avis.

1. Considérations générales

Nous saluons le fait que le Conseil fédéral ait décidé d'un contre-projet indirect substantiel avec d'importantes modifications de la LPE pour rendre l'économie plus écologique. La forte demande de ressources des pays industrialisés et de plus en plus émergents conduit à une raréfaction des ressources naturelles et donc à une augmentation de leur prix. Le réchauffement climatique contribue aussi à renchérir sur le long terme le prix des énergies fossiles. Il en résulte que les entreprises et consommateurs suisses ont tout intérêt, ne serait-ce déjà que sur le plan des coûts, au développement d'une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources.

Mais l'écologisation de l'économie est aussi fondamentale pour le processus de renouvellement structurel de l'économie. Une économie verte est aussi un atout dans la course à l'innovation pour l'économie suisse. En effet, l'écologisation de l'économie oblige les entreprises à faire preuve de plus d'innovation dans la gestion des ressources et le développement des nouveaux procédés, processus et produits respectueux de l'environnement. Ce faisant, les entreprises bénéficieront d'un avantage compétitif que ce soit par rapport à celles qui restent en retrait ou auprès des consommateurs qui demandent de plus en plus des produits respectueux de l'environnement. En outre, de nouvelles perspectives s'ouvriront sur les marchés mondiaux pour les technologies propres et à faible utilisation de ressources pour les entreprises d'exportation suisses.

Or c'est justement dans le domaine de l'économie verte que des efforts doivent être faits sur le plan de l'innovation. En effet, si la Suisse est l'un des pays les plus innovateurs au monde sur le plan économique général, il n'en va pas de même dans le secteur de l'économie verte où notre pays a même perdu un rang de leader au cours des dernières décennies. Ainsi le « Cleantech Global Innovation Index » classe la Suisse 15^{ème} sur 38 pays industrialisés ou émergents.¹ Ce classement peu encourageant est en particulier dû au fait que l'Etat ne soutient pas assez les applications de l'économie verte dans les moyens consacrés à la R&D, au soutien au développement et à la commercialisation. Les moyens financiers destinés aux projets pilotes et de démonstration dans les technologies propres ont même été largement réduits au cours des dernières années et ce n'est que tout récemment que l'on a quelque peu corrigé le tir. Une étude de la Confédération² indique aussi que la part des brevets dans les cleantech a diminué depuis le milieu des années nonante.

Il en résulte que ce projet contribuera à renforcer l'écologisation de l'économie donc l'innovation, la compétitivité et la création d'emplois qui en découle.

Ce projet se focalise sur l'économie verte recouvrant un mode de production et de consommation respectueux des ressources. Or, qui dit production dit aussi travailleurs et travailleuses dans les entreprises. Le côté participatif de l'économie verte devrait être mieux mis en évidence dans ce projet, en particulier dans les sous-chapitres consommation et production et instruments transversaux de la réglementation proposée.

Il est aussi important que le rapport explicatif reconnaisse l'importance de la formation qui joue un rôle capital pour le développement des compétences vertes.

Nous apprécions le fait que ce projet ne se concentre pas seulement sur la Suisse pour mesurer notre consommation de ressources. En effet, avec la division internationale du travail accrue, la production est de plus en plus fragmentée. Et comme l'indique bien le rapport, plus de la moitié de l'impact environnemental de la consommation suisse est causé à l'étranger. Il est fondamental que ce projet intègre la dimension internationale de l'économie verte dans les mesures à prendre.

Enfin, il est important de replacer l'économie verte dans un contexte plus large, celui du développement durable. Nous considérons l'économie verte comme un instrument du développement durable comme l'a reconnu la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20. Il vaut aussi la peine de se référer aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du travail de l'OIT en 2013 sous le titre : « Parvenir au travail décent, aux emplois verts et au développement durable ».

2. Considérations sur les domaines et articles envisagés

Nous trouvons que les quatre domaines retenus pour les adaptations de la LPE sont bien choisis. Néanmoins, pour les domaines trois et quatre – consommation et production et instruments transversaux, s'il est juste de miser sur les accords librement consentis, il faut aussi une intervention plus forte des pouvoirs publics au niveau des conditions-cadres. Par exemple, on pourrait introduire

¹ „Coming Clean : the Cleantech Global Innovations Index 2012 », Cleantech Group sur mandat du WWF, 42 p.

² « Cleantech Suisse. Etude sur la situation des entreprises cleantech en Suisse. Enst Basler + Partner et Nowak Energie % Technologie AG. Sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Octobre 2009.

dans la législation le principe du top-runner en vigueur au Japon où l'on donne un temps déterminé pour que les meilleures normes écologiques deviennent la règle à respecter pour l'ensemble des produits.

Objectif et compte-rendu :

Nous saluons la fixation d'un objectif à long terme dans la LPE visant à optimiser les ressources ainsi qu'un mécanisme de reporting. Il en résultera une orientation prévisible à long terme, ce qui encouragera les entreprises à améliorer l'efficacité des ressources. Nous soutenons en particulier le développement d'indicateurs pour mesurer les émissions grises de gaz à effet de serre ou la consommation grise de matériaux à l'étranger. Quant aux objectifs quantitatifs, il faut remplacer la formulation potestative par une obligation.

Déchets et matières premières :

Nous soutenons les mesures prévues. Nous saluons en particulier le fait qu'à l'avenir le Conseil fédéral non seulement pourra mais devra édicter des prescriptions sur la reprise de certains emballages en vue de leur valorisation. Des prescriptions devraient être édictées déjà maintenant pour la valorisation des déchets contenant des métaux rares. Il en résulterait une incitation à l'innovation, ce qui contribuerait à créer en Suisse des unités spécialisées dans le recyclage des métaux rares, avec la création de nouveaux emplois à la clé.

Consommation et production :

De façon générale, le ton n'est pas suffisamment contraignant et la part laissée aux mesures librement consenties est trop grande. Dans certains domaines - avec une forte consommation de ressources - l'Etat doit pouvoir édicter des normes et réglementations. Il ne suffit pas toujours d'intervenir seulement si les mesures librement consenties n'ont pas atteint leur objectif.

Il faudrait aussi introduire dans la révision de la LPE la question de la durabilité et de l'obsolescence des produits. Si des produits déterminés consomment deux fois moins de ressources grâce à des améliorations de l'efficacité mais que la durée de vie de ces produits a diminué de moitié, le bilan écologique n'est pas satisfaisant. Il faudrait donc introduire des normes concernant la durabilité minimale des produits pour empêcher que les constructeurs brident volontairement la longévité de biens de consommation dans le but de maximiser les profits.

Instruments transversaux :

Nous saluons la constitution d'une plateforme sur l'économie verte avec une base légale. Cette plateforme devrait aussi faire mention des partenaires sociaux. En effet, les entreprises et les branches se trouvent au cœur de la production ainsi bien évidemment que les travailleurs. C'est pourquoi, un volet de la plateforme sur l'économie verte devrait mettre l'accent sur la participation, la contribution et la formation des employés dans le but d'améliorer dans l'entreprise la gestion des ressources. Cela donnerait aussi une forte impulsion pour que les partenaires sociaux, dans le cadre de leurs accords autonomes, introduisent dans les conventions collectives de travail, au niveau d'entreprises ou de branches, les questions concernant l'écologisation des modes de production.

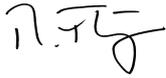
Chapitre 7. Réduction des atteintes à l'environnement liées aux matières premières et aux produits

Nous constatons que la plupart des articles envisagés ne sont pas contraignants pour le Conseil fédéral. Nous vous proposons de modifier la formulation potestative de ces articles afin de ne pas les priver de leur substance.

C'est dans ce chapitre qu'il faudrait aussi à notre avis insérer un article concernant l'optimisation de la durée de vie et d'utilisation des produits. Cet article devrait reprendre selon nous des mesures concernant la durée de vie de certains produits, le soutien à l'éco-conception et les activités de réparation et de maintenance.

En vous remerciant de prendre dûment en compte notre avis, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Martin Flügel



Président

Denis Torche



Sécretaire central